

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

Rapport du Président

Commission Permanente du 19 MAI 2006

Service instructeur  
Service Environnement  
et Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/55-06

Service consulté

**C051**  
**FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN**  
**POUR L'ANNEE 2006**

Résumé : *Il vous est proposé de donner un avis favorable pour le financement du poste d'animateur GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann pour l'année 2006. Le montant de notre subvention serait de 11.222,40 €.*

La Communauté de Communes du Pays de Thann bénéficie de l'aide financière du Département pour le poste d'animateur GERPLAN selon la décision de la Commission Permanente qui s'est réunie le 8 octobre 2004.

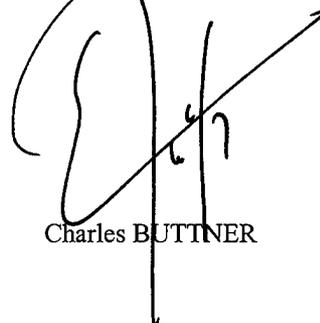
Les modalités d'intervention du Département en la matière sont les suivantes : aide de 40 % maximum du coût de fonctionnement pour un poste d'animateur par structure, avec un plafond subventionnable de 45.735 €/an pour 4 ans.

A ce jour, le Département a participé au financement du poste pour les années 2004 et 2005 avec attribution respectivement d'une enveloppe budgétaire de 11.034,92 € et de 11.066,03 €.

Le montant prévisionnel du coût de fonctionnement du poste pour 2006 est de 28.056 €, soit une aide départementale de 11.222,40 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Pour 2006, le montant de l'aide départementale s'élève à 11.222,40 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 MAI 2006

**Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03550	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN</b> Animateur GERPLAN 2006 - Communauté de communes du Pays de Thann	11 222,40
	<b>Total</b>	<b>11 222,40</b>